

CONSEIL DU 29 JUILLET 2021

Salle des Fêtes de Champetières

Procès-Verbal de séance

M. le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (67 présents, 7 pouvoirs, 74 votants). Il remercie M. le Sous-préfet d'être présent, et informe les conseillers que le Président de la Chambre d'Agriculture, M. David Chauve a rejoint l'assemblée également.

M. Arnaud Provenchère est désigné secrétaire de séance.

1

I - ADMINISTRATION GENERALE

Comptes rendus des décisions

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil.

Pas d'autres remarques.

Abattoir d'Ambert

Cf. délibération n°1

1 vote « contre ». 2 abstentions. 71 votes « pour ».

M. le Président présente l'activité de l'abattoir. (cf. annexe à la délibération)

Guy Gorbinet : « Je voudrais préciser que la chaîne « porcs » n'a pas été fermée par la DDPP mais par la Mairie d'Ambert, à la suite d'un accident qui avait eu lieu sur celle-ci, fin juin. Donc elle a été fermée parce qu'une carcasse était tombée. Ensuite, la Mairie... je voudrais excuser Brigitte Isard, qui est l'adjointe en charge de l'abattoir et qui est absente aujourd'hui pour des raisons familiales. C'est nous qui avons fermé l'abattoir, car on avait senti qu'il y avait des petits problèmes humains, donc nous avons fermé pendant une semaine, et nous avons donné congé aux salariés. On a eu une seconde problématique, comme le disait tout à l'heure Daniel : une visite à la fois du service vétérinaire du Puy-de-Dôme et puis dans le cadre d'une nouvelle politique à l'échelle nationale, nous avons eu une visite de contrôle effectuée par deux vétérinaires de la région lyonnaise, au niveau national, venus sur notre abattoir le 7 juillet. À la suite de cela, j'ai reçu, en tant que Maire d'Ambert, le 12 juillet à 11 h en mains propres, un courrier du préfet, m'indiquant des préconisations à faire rapidement, il y en avait une dizaine. Je le rappelle, j'ai reçu ce courrier le 12 juillet à 10 h et je devais donner une réponse le mardi 13 avant 18 h. Dans le cas où je ne fournirais pas de réponse, on fermait l'abattoir. Donc j'ai répondu aux différentes problématiques soulevées par la DDPP, et on nous a accordé la continuité de l'abattoir pour les bovins et les ovins. En revanche, on nous a interdit la tuerie pour les porcs et les veaux. On en est là actuellement.

Par la suite, j'ai reçu un autre document le 15 juillet et l'arrêté définitif du Préfet Chopin, indiquait la fermeture pour les porcs et pour les veaux avec un certain nombre de préconisations – il y en a une vingtaine. Je dois remercier M. le Sous-préfet car normalement, nous aurions dû être fermés – mais il a précisé que prochainement il y aurait une réunion de la Communauté de communes, au sujet de l'abattoir. C'est pour cette raison que les chaînes bovins et ovins ont été maintenues jusqu'à la réunion d'aujourd'hui. La Préfecture nous a demandé de répondre aux vingt préconisations qui sont faites. Je voudrais remercier sincèrement aujourd'hui deux agents de la communauté de communes qui ont travaillé avec nous, avec le Directeur, avec Madame Isard et moi-même : Marie-Laure Labouré, et Edith Allard, qui ont travaillé pour faire réponse et proposer un échéancier au préfet. Il attendait également le retour d'une décision qui serait prise lors de ce conseil

communautaire. En particulier, au sujet de la prise de compétence de l'abattoir au 1^{er} janvier 2022, par la communauté de communes.

Nous avons chiffré tout ce que nous devons faire rapidement : à savoir, la problématique sur la chaîne des porcs est quasiment résolue ; si on obtient l'autorisation, nous pourrions rouvrir relativement rapidement ; la problématique sur la chaîne des veaux ... sans entrer trop avant dans la technique, c'était que certains veaux étaient relativement petits et arrivaient à se retourner sur la chaîne. Nous sommes parvenus à trouver un dispositif pour limiter la taille, de telle manière à ce que les veaux ne puissent plus se retourner. Là également, nous avons chiffré le montant de cette installation. D'autres choses -- au niveau de l'ADIV, en particulier -- tous les documents concernant cet abattoir, nous avons pris des rendez-vous... bien évidemment, vous avez compris que nous ne pouvions faire tout cela du jour au lendemain, par conséquent, nous avons prévu un échéancier, jusqu'au 15 septembre. Ces documents sont prêts, ils seront envoyés dans les 5 jours qui suivent cette réunion, après avis de la communauté de communes sur le futur de cet abattoir. Voilà où nous en sommes. »

M. le Président : « Merci Guy. Tu as bien fait de souligner le travail de concertation entre les employés d'Ambert, et ceux de la communauté de communes. Je précise que la Mairie a lancé un diagnostic au sujet de la structure du bâtiment et nous avons un chiffrage estimatif : Réhabilitation du bâtiment actuel (dont la reprise des réseaux, travaux de protection de l'environnement, etc.) pour 3,6 M€ ; et pour une construction neuve d'un abattoir de 1500 T : 5,5 M€. ALF de son côté lance une étude de développement économique, une étude de marché auprès de nos agriculteurs, de nos bouchers, il faut faire une étude de marché sur les potentiels locaux de la filière « viande » et de sa transformation, consultation des partenaires, définition de la structuration juridique à court terme, il y a l'expertise du directeur de régie dans la définition du projet. La localisation des usagers qui apparaît sur cette carte qui vous est présentée permet de se rendre compte que cet équipement dépasse notre territoire : il y a la Loire, Clermont... Cela donne une idée de l'impact de l'abattoir public d'Ambert... J'ai peut-être oublié de le dire mais c'est le seul abattoir public du Département. Ce qui signifie que l'on peut se poser des questions au sujet de nos partenaires, qu'ils soient communautés de communes, ou autres, du Département et départements voisins. Par rapport à ce qui a été présenté assez rapidement, y a-t-il des questions ?

Aujourd'hui, il n'y aura pas de chiffrages pour prendre une décision, car nous n'avons pour l'instant rien de précis, il faut y travailler. Simplement, ce qui est proposé aujourd'hui, c'est que la communauté de communes considère que le maintien et le développement d'un outil d'abattage sur le territoire, est un élément indispensable pour l'économie locale. La question sera posée au conseil et l'on procédera à un vote : est-ce que vous considérez que le maintien et le développement d'un outil d'abattage sur le territoire est un élément important pour l'économie locale ? On peut même rajouter d'autres choses. Dans un second temps, on voulait préciser que l'abattoir d'Ambert, s'inscrit dans une politique de développement durable, qui s'inscrit au-delà du territoire de la seule communauté de communes Ambert Livradois Forez. Et la troisième, ce sera ... il est prévu avec le Président du Conseil Départemental qui m'a appelé ce matin, de faire une réunion le 10 septembre ... Il s'agira sans doute d'inviter également, le Président de Région, ou bien son VP à l'agriculture, ainsi que tous les décideurs, les partenaires socio-professionnels, comme la Chambre d'agriculture ... certainement que David Chauve, va nous préciser certains points, car il serait bon qu'il soit là également. Et puis d'autres partenaires, nos voisins... j'ai eu Tony Bernard, qui est prêt, à participer à la réflexion, car il a également des usagers sur son territoire. Nous reviendrons vers vous, lorsque nous aurons toutes ces informations, pour savoir comment on peut avancer. Est-ce que David, tu souhaiterais préciser certains points ? »

Guy Gorbinet : « Je voudrais juste préciser qu'il nous avait été demandé d'avoir un poste de qualitatif. Nous nous sommes rapprochés de l'abattoir de Charlieu ; une qualitatienne viendrait deux jours par semaine sur notre abattoir, elle est d'accord et elle pourrait venir dès le 15 août. »

David Chauve : « Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie de m'inviter à participer à vos travaux sur un outil dont on parle depuis assez longtemps et qui mérite je crois, une bonne fois pour toute d'être mis sur la table, d'avoir l'avis de tout le monde et de donner lieu à une décision qui sera partagée et qui j'espère basculera dans le bon sens pour donner un peu de lisibilité à tous les utilisateurs. 450 utilisateurs, même s'ils ne sont pas tous sur notre département et sur notre territoire, ce n'est quand même pas neutre. Il faut l'avoir en tête et puis, avec certainement, un potentiel de développement à condition d'y mettre les moyens. L'outil, en ce qui me concerne, je serais mal placé pour vous dire qu'il n'a plus sa place sur le territoire. Il est vrai que ce sont des outils compliqués à faire fonctionner, ce n'est pas seulement à Ambert que ça l'est. Ce sont des outils sans cesse soumis à des normes, qui coûtent de plus en plus cher, au point de se poser des questions. Je comprends tout à fait la position des gens qui sont un peu interrogatifs par rapport à tout cela. Malheureusement, je pense que nous nous trouvons dans une dynamique où les normes font beaucoup de mal et notre outil n'y échappe pas ; on y reviendra certainement.

Je souhaiterais demander à tous de prendre un peu de recul et de hauteur par rapport à ce que peut peser cet outil. Et de resituer un peu l'agriculture globale du Livradois Forez, dans le contexte général agricole. On a une agriculture sur le territoire, qui est de taille familiale, qui est malheureusement, éloignée de beaucoup de centres. Cela a des inconvénients, mais également des atouts. La période que nous sommes en train de vivre ramène un potentiel de consommation ; je pense donc que c'est un paramètre à prendre en considération. On a un contexte économique agricole compliqué qui n'entraîne pas à la hausse de la production ; je tiens quand même à signaler que nous sommes au stade d'une hémorragie de la production partout en France, cela n'est propre ni à notre Département, ni à notre territoire. Mais toutes productions confondues, on connaît une hémorragie importante de la production et cela doit nous interroger. En ce qui me concerne, cela m'interroge fortement : quand on entend parler tous les jours par le Chef de l'Etat et ses équipes, de « souveraineté alimentaire », de « relocalisation » vis-à-vis de l'année que l'on vient de passer ; là, je pense que les questions qui nous sont posées aujourd'hui avec notre abattoir local qui reste aujourd'hui le seul (public) sur le Département, cela doit nous faire réfléchir à plus d'un titre car je pense que c'est une belle opportunité d'avoir encore cet outil. Alors effectivement, les conditions sont très compliquées mais je pense qu'il faut regarder dans le rétroviseur et remercier toutes les équipes ou bien les différentes équipes municipales qui ont porté à bout de bras cet outil et qui aujourd'hui, se trouvent à la croisée des chemins ; il faut peut-être qu'il prenne une autre dimension ou se redonner un second souffle. C'est donc à ce titre que je vous demanderais de prendre un peu de recul. On est des territoires un peu isolés, on n'est pas les plus compétitifs du monde : nous sommes situés dans le Livradois-Forez, très éloignés des grands bassins de production que sont les grandes plaines, ou les grandes zones d'élevage de l'ouest. Nous n'avons pas un tissu très important d'outils économiques sur notre territoire ; et disposer d'un outil comme celui-là, ça ouvre quand même un certain nombre de portes, ou de perspectives, à des gens qui ont des projets de vente directe, etc. Parce qu'on risque d'être confronté à cette réalité de vendre la production à des coopératives, à des abatteurs privés pour la viande. Mais cela n'est pas seulement vrai pour la viande, cela est vrai pour la production laitière. Nous avons la chance d'avoir la société fromagère du Livradois présente sur le territoire, son avenir n'est pas non plus totalement écrit, car je pense que cela peut rapidement basculer. Donc cette opportunité de disposer encore de cet outil et de se poser la question de ce que l'on veut en faire demain, c'est encore une chance. Bon nombre d'outils ont disparu et aujourd'hui, il y a des regrets de la part des gens qui ne les ont peut-être pas suffisamment défendus à l'époque. J'insiste par conséquent à ce sujet. On parle de relocalisation ... on est en plein dans le mille avec le Covid. Comment peut-on relocaliser l'approvisionnement si nous n'avons plus d'outils de proximité ? ... pas besoin de sortir de l'ENA pour comprendre qu'à un moment donné, cela a tout son sens. On parle de bien-être animal, faire faire des kilomètres et des kilomètres à des animaux et les abattre à l'autre bout de la France, dans le sud-ouest, chez les gros abatteurs, qui ont aujourd'hui complètement la main sur la filière, qui font la pluie et le beau temps, et qui -- je ne vous le cache pas --, font tout ce qu'il faut pour faire disparaître des

outils comme le nôtre. C'est une donnée que vous devez avoir en tête. Je pense donc que l'abattoir, au vu de ce que l'on vient de vivre, est un équipement qui a certainement une carte à jouer. Il faut que l'on en prenne tous, la responsabilité car c'est une force pour notre territoire.

Je sais aussi que les outils qui nous entourent -- que ce soit sur la Loire, la Haute Loire, l'Allier, ou autre -- ce sont des outils qui sont complètement à saturation. Ce qui signifie qu'il y a un potentiel qui peut être rabattu sur le nôtre. Enfin, vous n'en avez pas parlé, mais je le dis très tranquillement, il y a eu un fonctionnement très compliqué au niveau des utilisateurs, depuis des décennies... des gens qui mènent des bêtes et qui ne récupèrent pas l'intégralité du tonnage et du poids qu'ils ont livrés... Enfin ! cela ne peut que faire fuir les gens, et mettre sur la corde raide l'équilibre économique de la structure. On voit bien que 1 200 T, 1 000 T, ... Ce n'est pas l'effondrement total mais il y a des seuils sous lesquels il ne faut pas descendre, il y a un enjeu à retrouver la confiance des utilisateurs. J'en ai rencontré certains, et si demain on se redonne les moyens d'avoir un outil qui fonctionne, qui permette de faire revenir la confiance, qui fasse que les choses soient gérées par un directeur -- je ne crois pas que c'est un métier qui s'improvise -- qui ait de l'aplomb et qui soit en capacité de « tenir tête » aux services de la DDPP, car là aussi, on subit une pression relativement importante. Quelquefois, je me pose en effet la question, de savoir si on est là pour accompagner ou bien pour enterrer l'outil ? Je le dis très sereinement, car je suis convaincu que cela se passe comme cela ; après cela ne signifie pas que ces gens-là n'ont pas leur place... il faut travailler avec eux, pas de soucis ! mais cela interroge et cela perturbe tout le monde, notamment les équipes.

Voici ce que je voulais dire. Simplement dire également que l'outil, il est là, et l'agriculture de notre territoire, il faut vraiment la considérer comme une activité économique à part entière, avec un équilibre indispensable entre les circuits courts et puis tout ce qui peut être produit et qui est valorisé dans la grande filière. Aujourd'hui, on ne vend pas tout en circuit court, ou tout en grande filière, mais on a besoin d'un équilibre entre les gens qui ont pour objectif la proximité, et d'autres qui visent des filières plus structurées. Cela, je pense qu'il faut l'avoir à l'esprit, car c'est vraiment complémentaire, et je pense que notre territoire, pour vivre, a besoin des deux schémas.

La décision au sujet de l'abattoir est importante car elle va forcément entraîner des répercussions sur toutes les exploitations, même celles qui aujourd'hui n'utilisent pas l'abattoir faute d'opérateurs ; j'entends souvent dire « pourquoi vous ne faites pas tuer localement ? » ; il est vrai que nous avons l'outil mais il faudrait avoir un opérateur pour acheter et dispatcher la viande ; car ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais cela peut faire partie des challenges à relever : trouver des opérateurs, car on ne sait pas de quoi demain sera fait... A travers cette relocalisation, il y aura sans doute une vision des choses, des mentalités qui vont évoluer et on ne sait pas : éventuellement, un opérateur qui n'avait pas forcément l'habitude de venir ici, pourrait trouver son compte à revenir et utiliser notre outil. Je reprendrai la parole s'il le faut, mais je souhaitais quand même resituer le contexte agricole du Livradois-Forez, avec ses exploitations de taille familiale, un peu retirées, mais qui au centre de la grande Région, ont sans doute une carte à jouer sur la consommation qui vient de Rhône-Alpes, Je pense que nous avons des choses à faire valoir. Il faut donc prendre les bonnes décisions, même si elles ne sont pas simples à prendre mais je pense qu'il est temps que nous nous mettions tous en face de nos responsabilités et de porter une ambition collective. »

François Dauphin : « Je voudrais juste rajouter une précision : cela fait déjà un mois que les chaînes « porc » et « veaux » sont arrêtées, et cela met en grande difficulté nos bouchers puisque comme vous le disait David, les abattoirs aux alentours sont à saturation ; aujourd'hui, celui du Puy-Saint Paulien vient de fermer au motif de manque de personnel. Je peux dire que les bouchers se font beaucoup de soucis. J'ai vu M. Fougerouse à Saint-Anthème, il ne sait pas où faire tuer ses cochons. Tout le monde lui a répondu qu'il était impossible de les lui prendre car ils arrivaient à saturation. C'est donc un gros problème pour eux ; ils sont obligés d'acheter du porc qui vient de Bretagne, voire peut-être même d'Espagne. C'est un peu dommage pour notre territoire, et il faut donc le

prendre en compte. Ils souffrent énormément aujourd'hui. J'espère, comme la chaîne est réparée et peut être mise en route, que la DDPP nous laissera rouvrir et que l'on pourra abattre très rapidement. Il faut dire également que du moment que cette chaîne ne tourne pas c'est un manque à gagner pour la Municipalité d'Ambert. C'est bien 40 000 € par mois ? oui, on ne peut donc pas tenir ainsi. »

M. le Président : « Nous aurons sans doute besoin de toi, David, pour intervenir auprès du Préfet afin de soutenir les propositions d'actions d'Ambert, puisque comme l'a dit Guy tout à l'heure, la Mairie a répondu sur tous les points à traiter, avec un échancier. »

Guy Gorbinet : « Nous avons répondu aux vingt préconisations demandées, le document est prêt à être envoyé. Nous avons précisé les coûts et les délais ; je rappelle que tout à l'heure nous avons dit que l'abattoir du Puy est fermé, à la suite d'un burn-out du directeur. Il ne faut pas oublier aussi que la chaîne « veaux » est aussi fermée. Donc Charlieu est au maximum de sa capacité, Brioude également. Actuellement, les agriculteurs ou les bouchers qui veulent tuer ont de grandes difficultés, car il faut aller beaucoup plus loin, c'est donc une grave problématique. Ce que je voulais dire aussi : on parle beaucoup, suite à la Covid, de produire sur le territoire ; alors on a un outil, il n'est pas parfait. Il faut ajouter aussi qu'on a travaillé, car nous avons des perspectives, Madame Isard a travaillé avec la confédération paysanne sur les abattoirs mobiles, car cela pourrait être une solution aussi, mais il faut un abattoir ... en particulier dans le cadre du respect de l'animal, c'est-à-dire qu'on le tue sur place, puis on le transporte à l'abattoir, pour la découpe. Cela s'est développé énormément en Suède, mais chez nous c'est balbutiant. Donc cela peut être une piste. Nous avons encore des efforts à faire ... après, c'est un choix ! Si on ne regarde que le financier dans les deux ou trois années à venir, l'affaire est vite réglée ; je rappelle que lorsque nous avons fait un projet de territoire, il y avait cinq choses importantes qui étaient apparues, et l'abattoir venait en seconde position. Et si nous avons un outil interco, qui est vraiment interco sur notre territoire, je ne vois pas autre chose que l'abattoir. »

François Dauphin : « Je voudrais juste rajouter que dans l'arrêté, la DDPP nous dit qu'elle rouvrira la chaîne « porc » quand tous ces travaux seront faits. La chaîne « veaux » est coincée : on ne peut pas la réhabiliter tout de suite ; je crois que c'est en cours ? »

Guy Gorbinet : « La chaîne « veaux » c'est le problème du matériel qui sera résolu le 15 septembre... la chaîne « porc » va être opérationnelle et peut rouvrir le plus rapidement possible. M. le Sous-préfet est là, on demanderait une scission ... c'est-à-dire que l'on puisse rouvrir la chaîne « porc » et décaler la chaîne « veaux » ultérieurement. Alors, je ne suis pas devenu un spécialiste de l'abattoir car c'est Madame Isard qui l'est... mais on trouve une solution. Il s'agit de réduire la dimension de l'amenée des veaux, pour que le veau ne se retourne pas, mais dans d'autres documents, on trouve aussi que si c'est trop étroit, on maltraite les animaux, donc il faut trouver un juste milieu, c'est compliqué ! Ici nous avons trouvé une espèce d'arrivée pneumatique, réglable en fonction de la taille des veaux. Nous l'avons fait chiffrer : 23 900 €, et on pourrait bénéficier de la DSIL et de la DETR. Et pour la chaîne « porc » : une chaîne porc neuve, c'est 200 000 €, d'occasion : 80 000 €. En plus, on se disait, si on l'installe ici, et si la collectivité décide de faire un autre abattoir, on ne pouvait pas la réutiliser ; là on a trouvé une société spécialisée dans les chaînes « porcs » qui nous l'a remise en état de fonctionnement garanti par la société, pour un montant de 18 000 €, et qui assure l'entretien. Mais vous comprenez bien que la commune d'Ambert, qui a actuellement la charge de cet abattoir, ne va pas investir des sommes comme celles-ci si la communauté de communes déclare que cet abattoir ne lui convient pas, ou qu'elle ne souhaite pas poursuivre l'histoire de cet abattoir. »

Christian Heux : « Tu nous rassures un peu en disant qu'avec quelques dizaines de milliers d'euros, on arrive à relancer un certain nombre de choses et puis parallèlement à cela on entend, 3,5 M€ pour rénover, on entend 5 M pour construire du neuf... Quel est ... »

Guy Gorbinet : « Et de toute façon, Monsieur, je suis d'accord avec vous. Alors, si on part sur la rénovation d'un abattoir, cela signifie que l'abattoir va être fermé six mois... peut-être plus. Cela signifie que pendant ce temps-là, les gens qui sont sur notre territoire, ils devront partir ailleurs, et une fois qu'ils seront partis ailleurs, peut-être qu'ils ne reviendront pas. C'est difficile ! L'avantage de partir sur outil neuf, c'est que pendant ce temps-là, on peut continuer à travailler et parlementer avec la DDPP afin qu'ils ne nous imposent pas des investissements – bien sûr il s'agira d'être dans les clous, dans le domaine sanitaire, et celui du bien-être animal, c'est évident ! – Moi, j'ai toujours dit que si la viande qui sortait de l'abattoir d'Ambert, n'était pas consommable, dangereuse pour la population, je fermerai l'abattoir dans les dix minutes qui suivent. Mais ce que je veux dire si on a un abattoir neuf, on peut continuer à travailler. Voilà ! c'est ça. Alors vous allez dire 5 M, c'est beaucoup, mais ça pourrait être – on en parlera un peu plus tard – ça pourrait être un CPER, Contrat Plan Etat-Région. Moi je pense qu'on pourrait aller jusqu'à une subvention de 80 % sur cet outil, on en a parlé avec la Région, le Département est impliqué avec le nouveau président. Et l'Etat bien sûr... mais c'est le mode de gestion qui est important ! actuellement, c'est Ambert qui s'occupe de cet abattoir, il faut un mode de gestion, avec les collectivités, mais aussi avec le privé, c'est-à-dire les utilisateurs, type SEM ou autre chose. On a vu Tony Bernard : Thiers Dore et Montagne serait prêt à venir. On a vu le Conseil départemental aussi, la Région : peut-être qu'on aura le soutien de l'Etat... Voilà ! »

M. le Sous-préfet : « Merci, Président, de me donner la parole ! quelques mots ! pour dire – et ce sera également mon ressenti personnel qui pourra peut-être vous éclairer – que je partage tout ce qui vient d'être dit, en particulier de votre part, M. le Président Chauve, sur l'intérêt local que représente l'abattoir et les services de l'Etat en sont parfaitement conscients et moi le premier.

Par rapport à ce qui a été dit au sujet de la DDPP, vous comprendrez que je ne partage pas totalement ce qui a été dit, et notamment avec deux exemples : il y a eu un véritable accompagnement de la DDPP, sous mon égide ; elle n'était pas tenue de faire ces réunions de suivi mensuel en sous-préfecture, avec des conseils, un accompagnement. Il est vrai qu'il y a un contrôle quasi permanent ; je vais expliquer pourquoi afin que vous compreniez la logique de ces contrôles. Et le deuxième exemple, c'est qu'il a été fait référence à un audit des référents nationaux « abattoirs » et leurs conclusions sont beaucoup plus sévères que celles que formulait la DDPP jusque-là. Donc ce sont deux exemples qui peuvent nuancer ce qui a été dit.

Par rapport aux problématiques qui ont été relevées sur l'abattoir depuis 2019, c'est-à-dire depuis que la procédure contradictoire de fermeture de l'abattoir a été engagée, fin 2019... vous l'aurez compris, il y a deux chapitres qui ont été stigmatisés : c'est la protection animale et c'est l'hygiène. Je voulais insister sur le fait que la logique de la réglementation actuelle ... qui est certes très stricte, j'en conviens, mais elle répond à une exigence sociétale de nous tous aujourd'hui : il faut qu'on nous garantisse que ce que nous avons dans notre assiette est irréprochable ; tant et si bien que dans la logique de cette réglementation, ce sont les porteurs de structures type « abattoirs » qui doivent absolument apporter la preuve, qui doivent apporter un certain nombre de garanties et une confiance en ce que ce qui sort de l'abattoir est sain. Cette logique est soulignée par le fait qu'un plan d'actions et des contrôles doivent être faits au quotidien par la structure, ce qui n'est véritablement le cas aujourd'hui.

Donc quand vous dites Monsieur le Maire que si on vous apporte la preuve que ce qui sort de l'abattoir est mauvais... Non ! c'est la logique inverse ! C'est à vous d'apporter la preuve que ce qui sort de l'abattoir est irréprochable ! J'en conviens, c'est peut-être un peu lourd pour une collectivité comme Ambert.

Je voulais terminer, et c'est en cela que cela pourra vous éclairer : l'essentiel des griefs qui sont faits aujourd'hui à l'abattoir, par les services de la DDPP ne sont pas nécessairement liés à des problèmes de structure, de problèmes bâtimentaires non adaptés... il est vrai que nous avons parlé des couloirs d'amenée qui ne sont pas adaptés, la bouverie également ... on a vu que la chaîne « porcs » était dangereuse, vous savez qu'il y a eu un accident récemment... mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi

le process d'hygiène au quotidien -- et on peut dire de la maltraitance animale au quotidien -- qui est lié à des actes effectués par le personnel. Et cela, ce n'est pas un nouvel abattoir qui résoudra la question. Il faut que vous en soyez bien conscients. Regardez les griefs et ce qui est demandé par Monsieur le Préfet.

Pour terminer, je suis très heureux si un échéancier qui est attendu par Monsieur Le Préfet, peut être élaboré et par rapport à la livraison d'une nouvelle chaîne « porcs » -- je crois qu'elle est en place -- j'ai eu encore ce matin les services de la DDPP, ils attendent que vous la saisissiez pour examiner une possible réouverture. »

Simon Rodier : « Pour répondre à notre ami d'Echandelys, -- parce qu'on ne t'a pas encore répondu -- au sujet de cette distorsion entre les montants annoncés, Monsieur le Sous-préfet t'a donné des éléments, c'est-à-dire qu'il y a une grande différence entre le long terme, où effectivement, il faudra statuer sur le fait qu'on rénove totalement l'abattoir, (plus de 3 M), ou est ce qu'on en construit un nouveau, (plus de 5 M). Mais il faut faire la différence avec la question d'actualité qui est la suivante : la problématique de ces deux fermetures de chaînes, qui ne sont pas forcément liées à des investissements importants. Nous avons donc des choses à régler. »

Guy Gorbinet : « C'est la commune d'Ambert qui paye ces investissements. »

Simon Rodier : « Les pouvoirs publics ont des choses à régler, et effectivement c'est la commune d'Ambert, et après il y aura un deuxième étage, et ces étages sont presque déconnectés l'un de l'autre. Si la commune d'Ambert choisit de ne pas faire les travaux, on n'aura même pas à se poser la question de savoir si ... »

Guy Gorbinet (coupe la parole) : « Non, non ! Là, tu retournes complètement la question... Ce n'est pas ça la question ! Nous, on veut bien effectuer les travaux, cela ne nous pose aucun problème à condition que la communauté de communes s'engage à la poursuite de l'abattoir. C'est cela qui nous intéresse. On ne va pas effectuer des travaux... (inaudible)... voilà ! pendant trois mois. Donc c'est ça qui nous intéresse. »

M. le Sous-préfet : « Mais ce que voulait dire également M. Rodier, je pense, c'est que ce qui est demandé aujourd'hui, ce qui est demandé par la DDPP, c'est un budget important pour la commune d'Ambert, -- cela, personne ne le conteste -- néanmoins, les deux options qui ont été présentées par M. le Président, avec un budget de 3,5 M et de 5,5 M, ne dépendent pas forcément de la problématique d'aujourd'hui. Et c'est en cela que je rejoins M. Rodier. »

Guy Gorbinet : « Non, mais... Moi, M. le Sous-préfet, quand on me dit que sur notre territoire, il faudrait que l'on se concentre avec un abattoir, qui n'abat qu'un seul type d'animaux, ils ne comprennent pas bien le territoire. Nous sommes obligés d'avoir un abattoir multi-espèces ; on ne peut pas avoir un abattoir uniquement pour les bovins, on est obligé d'avoir à la fois pour les bovins, à la fois pour les ovins et autres. Bien évidemment, on préférerait avoir un abattoir pour les bovins parce qu'on gagne beaucoup plus d'argent. Mais sur notre territoire, on ne peut avoir un abattoir mono espèce.

Ensuite on est sur un abattoir qui date de 1953, soixante ans en arrière... Les murs, tout ce qui est fixe, on ne peut pas l'agrandir ! on nous a demandé de mettre des lavages : pas de souci, on va le faire, on l'a même chiffré, c'est 4 000 €. Sauf qu'à des endroits, les amenées sont tellement étroites qu'on ne sait pas où les mettre, on est limité par cette structure qui à l'époque devait être aux normes, et au bout d'un moment ... vous voyez, on nous rajoute à chaque fois des problématiques. Et puis, il y a toute la problématique « bouverie », « amenées » ; je pense que c'est compliqué de travailler... Après, travailler sur la mono espèce sur notre territoire, --enfin excusez-moi du terme -- c'est absurde. »

M. le Sous-préfet : « C'était juste un conseil de la part de la DDPP. Ce sont des orientations. Il est vrai que multi-espèces, cela correspond à l'intérêt du territoire, et je partage ce point de vue. Mais il faut avoir conscience que c'est plus compliqué à gérer et certainement plus onéreux. »

François Dauphin : « Je voudrais rajouter la chose suivante. Vous disiez M. le Sous-préfet, qu'il y avait des problèmes d'hygiène ; aujourd'hui ce qui manque à cet abattoir, c'est un directeur de régie ; on n'en a pas. C'est un élu qui fait ça et ce n'est pas son rôle. Il nous faut un directeur de régie, qui gère tout l'abattoir. En ce moment, nous avons un responsable de chaîne d'abattage mais nous n'avons pas de directeur de régie. Si on en avait un bon, ce serait à lui de trouver d'autres solutions pour ramener du tonnage. C'est la question qu'il faut se poser ! Est ce qu'on embauche un directeur de régie ? parce qu'on en avait trouvé un, qui serait sûrement très valable parce qu'il travaille déjà dans un autre équipement de ce type, mais je me vois mal lui dire de venir travailler chez nous si dans trois mois, nous fermons l'abattoir. D'ailleurs je ne pense pas qu'il prendrait ce risque. C'est pour cette raison que j'aimerais avoir le soutien de tous les élus de la communauté de communes. Nous avons tenu une réunion de commission, il y a quelques jours, et elle a voté à l'unanimité le soutien à cet outil. Aujourd'hui je souhaiterais que l'on se prononce à ce sujet, car il s'agira de travailler avec tout le monde, mais il faut avant tout que nous ayons le soutien de tous les conseillers. Si nous n'avons pas le soutien, c'est bâclé d'avance ! »

Marc Ménager : « Je voudrais me faire un peu l'avocat du diable parce qu'on en parle depuis quelques bureaux déjà. Cette compétence a été votée au précédent mandat, puisqu'on a repoussé l'échéance d'un an. Après on nous dit qu'il ne faut pas parler chiffres, car sinon on ne reprend pas l'abattoir. On parle chiffres à la communauté de communes depuis le début du mandat, on nous a alertés lors du vote du budget, on n'a fait que nous alerter au sujet du budget d'ALF. Tous les jours, on cherche des pistes d'économies, afin que tous les services tournent et que l'on puisse respecter un peu, les investissements que nous avons prévus. Alors je me pose la question : est ce que nous avons les capacités financières pour prendre cette nouvelle compétence ? parce qu'un investissement de six millions d'euros avec des recettes qui sont négatives, j'ai beau tourner les chiffres dans tous les sens, je ne sais pas combien d'années on va mettre pour rembourser... »

Guy Gorbinet (coupe la parole) : « Je ne suis pas d'accord avec toi ; moi, je vais te dire une chose. Voilà ! pour que tout le monde le sache. Sur les tarifs, on était 40 % en dessous des autres abattoirs, donc bien évidemment vous comprenez que l'on ne peut pas augmenter de 40 % pour se situer au niveau de Brioude Charlieu, etc. Donc on a décidé, au 1^{er} juillet 2021, d'augmenter les tarifs de 10 %, il reste encore 30 %. Avec 10 %, on épongeait quasiment la moitié du déficit. Cela signifie que l'année prochaine, on peut augmenter encore de 10 %, et nous serons encore en dessous de 20 % des tarifs des abattoirs qui nous entourent : Brioude, Le Puy, Vichy, etc. On a eu une visite avec André Chassigne, de certains élus de l'Allier, et en particulier des gens qui travaillent dans les abattoirs de Bourbon l'Archambault, qui sont venus visiter notre abattoir ... alors bien évidemment ils ont vu qu'il n'était pas de toute première jeunesse, mais ils ont constaté qu'au niveau du matériel, c'était tout à fait correct, et cela nous a donné du baume au cœur. Je dis donc, qu'avec un outil performant, on peut gagner un peu de productivité... je ne parle pas de 20%, mais même si on gagnait que 5 % ; c'est-à-dire en gros, on est actuellement en moyenne – là on est fermé, donc bien sûr on sera un peu en dessous – on est autour de 1 000 T. Dans un premier temps, si on arrivait à 1050 T, cela ferait une somme relativement importante ; et en augmentant à nouveau de 10 %, je ne dis pas que nous serions à l'équilibre, mais nous n'en serions pas loin. Car ce qui me conforte, c'est qu'on a une marge énorme sur les tarifs qui sont pratiqués par notre abattoir. On serait encore en augmentant de 10 % cette année, et 10 % l'année prochaine, en dessous de 20 % sur les abattoirs locaux. »

M. le Sous-préfet : « Il y a peut-être une piste sur l'atelier de découpe à renforcer et plus rentable que les activités d'abattage... »

Guy Gorbinet : « Oui l'atelier de découpe gagne de l'argent dans un abattoir. »

Sébastien Dugnas : « Je voulais dire que nous étions dans un territoire d'élevage, où l'agriculture se développe quand même à deux vitesses. Certaines exploitations tendent à s'agrandir, passent par un système de coopérative, ou autre ; mais d'un autre côté, vous avez une petite agriculture de proximité qui est en train de revenir de plus en plus grâce aux filières courtes, et ces personnes là

sont vraiment dans l'attente d'un outil d'abattage. Alors aujourd'hui, la question n'est pas de savoir la rentabilité que peut avoir l'outil, c'est vraiment l'utilité qu'il a sur le territoire, le personnel que ça peut faire vivre... Pour ce qui est des tarifs, il est vrai que les tarifs appliqués aujourd'hui sont tout à fait corrects, mais il faudrait, je pense, qu'il y ait à l'avenir, deux tarifications : l'une pour les particuliers, on va dire ceux qui font la vente directe ; et l'autre pour les grossistes. Aujourd'hui, ce qu'il faudrait parvenir à faire, c'est ramener du tonnage, et arriver à capter à nouveau des chevillards, des gens de cette sorte, et qui pourrait justement amener des bêtes. Donc, voilà c'est une réflexion d'ensemble, mais je pense vraiment qu'il faut absolument tenir cet outil d'abattage. Certes, créer un outil neuf serait sans doute plus judicieux car il n'y aurait ainsi pas de coupure dans l'activité de la chaîne d'abattage ; si l'on fait une restructuration, et une mise à l'arrêt de six mois, certains vont partir et on n'arrivera pas à les ramener plus tard. Donc, gardons cet outil. »

André Fougère : « (inaudible)... des investissements qui étaient prévus qui peuvent être repoussés, peut-être... Je ne sais pas, moi... Personnellement, quelquefois, je pense acheter trois choses, et puis finalement non, j'en achète une quatrième, parce que je pense que c'est mieux. Si nous avons un outil neuf, ça donnera plus envie aux gens d'aller y travailler, et nous n'aurons peut-être pas de problèmes de recrutement. Je sais que lorsque nous avons refait l'école Henri Pourrat, les instituteurs sont venus travailler dans la belle école. »

M. Le Président : « Ca attire, c'est sûr... Non mais, par rapport au choix, si tu veux, et mon rôle de président est bien là aussi, c'est que ... par rapport à ce que disait Marc au sujet des difficultés financières, l'investissement, il n'y aura pas de problème, ... absolument, c'est pour cela que je compte sur la réunion de début septembre avec d'autres partenaires, afin qu'il y ait une participation aussi sur le fonctionnement parce que nous savons bien comment ça fonctionne et nous avons tous en mémoire, ici, l'équipement Là O, Le Forez maintenant... on a investi et puis après, on s'est battu pour que cela fonctionne bien... »

Guy Gorbinet : « Et ce n'est pas gagné ! »

M. le Président : « A mon sens, quand nous serons autour de la table avec nos partenaires départementaux et autres – je remercie les conseillers départementaux qui ont déjà sensibilisé le président – il faut qu'autour de la table, les communautés de communes qui sont autour de nous, il y en a certaines qui veulent venir facilement, pour le fonctionnement ... le Département, la Région, il n'y a pas de raison... ils veulent participer à l'investissement et pour le fonctionnement, il faut que l'on discute avec eux ; et puis, comme on l'a dit tout à l'heure, nos agriculteurs et nos bouchers, si on monte une société, il faut qu'ils participent... »

François Dauphin (aparté) : « mais on ne peut pas le faire, ça... »

M. le Président : « On ne peut pas l'annoncer tout de suite parce qu'il y a un travail à faire, c'est vrai qu'à la marge... mais la discussion, elle aura lieu... j'ai bien compris ce que tu disais, tu n'as pas tort... il ne faut pas augmenter d'un coup, 40 % pour ne pas écarter des gens qui voudraient venir... Tout ça, ce sera à travailler, en fait. Et aussi quel outil ? il y aura des choix à faire. »

Daniel Barrier : « Je voulais simplement faire deux ou trois remarques. Tout d'abord, je n'ai pas encore bien compris quelle décision nous avons à prendre aujourd'hui. Je pense qu'il y a deux décisions à prendre : d'une part, si on veut sauver vraiment l'abattoir dans l'immédiat puisque là, ça veut dire une prise compétence de la communauté de communes au mois de janvier, et un engagement de notre part ; et il y a une deuxième étape, qui est de savoir : que fait-on après ? ... je pense qu'il y a des questions à se poser car il y a des choses qui m'interrogent par rapport aux diapos que vous avez diffusées : je vois qu'on a des tonnages qui baissent, bien qu'on ait des tarifs inférieurs de 40 % par rapport à la concurrence. »

Guy Gorbinet : « je rappelle qu'entre temps, nous avons eu la COVID. »

Daniel Barrier : « oui bien sûr. Et puis il y a une deuxième chose qui m'inquiète beaucoup en ce qui me concerne : c'est que deux clients apportent 63 % du tonnage. C'est quand même inquiétant ! dans une entreprise normalement constituée ça ne peut pas exister. Et je vois que pour faire 8 %

du tonnage, il faut 385 utilisateurs. Je crois beaucoup aux filières courtes, c'est aussi pour elles que j'estime que l'abattoir doit subsister mais aujourd'hui, on voit que ce ne sont pas les filières courtes ou les petites structures qui vont nous permettre de sauver l'abattoir. Donc je pense qu'avant de décider si l'on met 3,5 M ou 5 M sur un outil d'investissement, il faut quand même faire une étude de marché sérieuse (inaudible) et une étude d'exploitation... alors pour moi l'abattoir, il faut qu'on essaie de le faire subsister (inaudible) mais après on envisage les choses à faire, et c'est après que la décision elle se prendra d'elle-même ... c'est en 2023 ou 2024

M. le Président : « Oui, il faut qu'on ait un accord de principe aujourd'hui : si jamais le conseil communautaire n'était pas d'accord avec le maintien ou le développement de l'abattoir – ce qui pourrait arriver – ce n'est pas la peine de lancer des études de marché et qu'on aille rechercher auprès du Département, etc. si aujourd'hui, ici, on se dit « l'abattoir on l'abandonne, parce que ... parce que j'sais pas quoi... ». Aujourd'hui, c'est... si tu veux, ... c'est un peu, un accord de principe, et on n'aura pas d'autres éléments que de dire... et je crois que c'est un peu le sentiment de tout le monde que de dire « il faut conserver cet abattoir ». Et après, ça viendra comme tu l'as dit. Ça viendra dans un deuxième temps, il y a des études qui vont se mener et on prendra la décision, la bonne décision après,

Daniel Barrier : « donc selon moi, il y a deux étapes. »

M. le Président : « Oui deux étapes. Il y a aujourd'hui en disant « est ce que vous nous autorisez qu'on y aille ? », c'est un peu ça.

Daniel Barrier : « Qu'on y aille, non... oui, qu'on fasse les études, mais c'est vrai que dans ce laps de temps, il faut que l'abattoir puisse continuer à tourner. »

M. le Président : « Oui, l'abattoir doit continuer à tourner ... Oui, Guy peut le dire, ils vont le faire fonctionner, Ambert, ils l'ont toujours fait fonctionner mais s'il y a besoin ... je m'avance, un peu parce que je ne vous ai pas demandé votre avis. Si jamais il y avait une difficulté financière, avec Ambert dans les trois mois qui viennent ... heu, voilà, il faudrait qu'on regarde avec eux comment on peut les aider... Voilà. Ce n'est pas le cas pour l'instant, ... Guy tu ne m'en as pas parlé en tout cas mais voilà... Tu as raison : il y a deux étapes ; il y a l'étape qui va arriver avant la fin de l'année car le transfert du 1^{er} janvier n'est pas si loin. Et avec nos partenaires, moi j'y compte beaucoup car les contacts que j'ai eus pour l'instant ils sont tous positifs. Les feux sont au vert, donc à nous de... parce que c'est vrai que, financièrement aujourd'hui, vous connaissez les comptes de la communauté de communes... voilà. »

Michel Beaulaton : « Une ou deux réflexions par rapport à ce qui a été dit. Les circuits courts ? je suis complètement d'accord, ce n'est pas le problème mais à l'heure d'aujourd'hui, on est à peu près à 1 000 T – je suis le raisonnement de Daniel – c'est-à-dire que vu le scénario qui est engagé, c'est la construction d'un abattoir neuf, à 99 %. Quand on écoute les propos, c'est cela qui ressort... »

M. le Président : « Oui sans doute... »

Michel Beaulaton : « ... Ce qui signifie que demain, il faudra tuer 1 500 T au minimum, pour qu'il soit rentable. Ce sera a minima. Puisque 50 % par rapport à 1 000 T sauf si je ne suis pas très bon en mathématiques ... »

Guy Gorbinet : « Non, 1 200 Tonnes. »

Michel Beaulaton : « Enfin, ils annoncent 50 % et ce n'est pas moi qui le note, c'est noté sur les documents. Ensuite on est 40 % en dessous des prix ; donc c'est peut-être pour cela également qu'on a un surplus d'abattage, parce que dans deux ou trois ans, lorsque le nouvel abattoir sera construit, si on arrive aux mêmes tarifs, on va peut-être perdre les gens qui étaient un petit plus éloignés, et qui se tourneront sur l'Allier, sur Bourbon, ou sur Montluçon. Je vous rappelle, comme vous le disiez si bien, que nous sommes le seul abattoir public du Puy-de-Dôme ; ce qui est autour de Clermont-Ferrand, tue essentiellement à Montluçon et puis voilà. Le problème est là, c'est qu'il

va falloir un tonnage bien supérieur et je reviens à ce que disait Daniel : la problématique de ce camembert – et je suis complètement d'accord avec lui – dans une entreprise privée, personne ne peut se permettre d'avoir deux clients avec ce pourcentage. Car si vous en avez un qui lâche, c'est toute la structure qui lâche. »

François Dauphin : « Juste pour répondre quand même à la question du tonnage : il y a deux gros abatteurs ... un boucher qui fait 200 T et qui transforme tous ces porcs... pour ne pas le nommer, c'est Fougerousse à Saint-Anthème ; et il y a un grossiste – Fouilhoux -- qui fait 400 T. J'ai rencontré tous les bouchers d'Ambert. Les trois quarts ne tuent pas leurs bêtes à l'abattoir d'Ambert, mais ils se servent auprès de ce grossiste parce que c'est une question de facilité... déjà, vous savez qu'un boucher, il prend les meilleures parties du bœuf et les parties avant, ça ne l'intéresse pas trop... Un boucher qui tue toutes ses vaches à l'abattoir d'Ambert, cela représente 20 T ; et certains arrivent à 25 T. Il y a des bouchers qui viennent de l'extérieur. Aujourd'hui on avait des cours bas. Pourquoi ? alors je n'aime pas trop revenir sur l'époque passée, mais il faut dire qu'au lieu d'augmenter la grille, à l'époque, ils l'avaient baissée. Aujourd'hui tout est gratuit à l'abattoir. Les gens laissent leurs carcasses – il faut la laisser dix jours pour la faire macérer – eh bien il y en a qui les laissent trois semaines. Mais dans les autres abattoirs, il y a un coût ... je les comprends qu'aujourd'hui... alors ça nous bloque pour faire le tonnage parce que les frigos sont pleins, mais je vous rappelle que lorsqu'il y avait la société Bernard, on en était à 1 500 T. Il ne faut pas l'oublier. Moi j'y crois ! Et il y en a beaucoup qui sont partis – David Chauve y a fait allusion – quand vous amenez une bête, et qu'il en manque une bonne partie quand vous allez la chercher, ... moi, je comprends que certains soient partis à Brioude, ou ailleurs ... Mais ceux-là ils voudraient revenir, nous les avons rencontrés, mais avant, ils veulent voir comment cela va fonctionner ! ils ne veulent pas revivre ce qu'ils ont vécu. En ce qui me concerne, je ne me fais pas de souci sur le tonnage. »

Guy Gorbinet : « Après pour revenir aussi, en parlant de l'augmentation des tarifs, on a aussi remis un tarif sur les viandes qui restaient dans les frigos parce que nous étions les seuls ... c'était open-bar... Du coup, il y a un tarif sur les cuirs également ... parce qu'avant les cuirs nous coûtaient de l'argent. Là au moins on va en gagner, ... pas grand-chose certes mais on ne va plus en perdre ! On essaie de tout remettre à niveau mais vous avez bien compris qu'on ne peut pas du jour au lendemain augmenter de 30 %. Il faut qu'on ait une progression... »

Michel Beaulaton : « Et je suis d'accord aussi avec Daniel parce qu'il est vrai que le tarif, c'est important. Et demain, il faut quand même rester très prudent... Tout à l'heure, on va signer une motion, on ne sait pas le devenir de Vertolaye, la CFE pourrait en pâtir et on est d'accord, c'était sur le projet de territoire mais... »

Guy Gorbinet : « Ah oui mais là alors, on ne fait plus rien... »

Michel Beaulaton : « Oui mais à un moment ou à un autre il faut quand même dire les choses... »

Guy Gorbinet : « Mais non... »

Michel Beaulaton : « Quoi « mais non » ? mais si ! »

M. le Président : « Cela veut dire que la prise de risque dont tu parles, qu'il nous faut des éléments complémentaires pour vraiment évaluer, c'est prévu dans le futur si aujourd'hui pour qu'on continue, et que vous trouvez que cet outil est un élément important pour notre territoire. C'est un peu ce que Daniel demande, des compléments... il faut regarder ... l'étude de marché, on va la lancer, ... qu'est-ce qu'elle va nous donner d'abord... à la mi-septembre, on aura des résultats, on pourra échanger avec les partenaires dont je vous ai parlé... et puis on avance, mais il nous faut aujourd'hui le feu vert du conseil communautaire pour dire « allez on y va ».

Daniel Barrier : « Apparemment, François tu nous dis qu'il faut embaucher un directeur, ce sera donc du personnel supplémentaire ... aujourd'hui, est ce que le personnel technique est suffisant si on augmente le tonnage ? »

M. le Président : « Il ne suffira pas. »

Daniel Barrier : « Il ne suffira pas, donc il faut quand même regarder la gestion, et aussi les coûts l'étude de marché ... »

M. le Président : « Oui mais je pense que les calculs nous permettront de ... enfin les gens qui travaillent là-dessus... il y a David Chauve qui veut en rajouter un petit peu... »

David Chauve : « Pour essayer de rassurer un petit peu au sujet de ces questions de tonnage... nous avons tous conscience que c'est un des nerfs de la guerre. Effectivement, je partage complètement le fait que deux opérateurs qui représentent 60 % de l'activité, c'est dangereux ! Cela étant, il ne faut se laisser se mettre la pression par ces gens-là non plus, parce qu'ils font miroiter dans les périodes où ça chauffe, qu'ils vont partir ailleurs, sauf qu'ils savent pertinemment que ce qu'ils se permettent de faire à Ambert, ils ne peuvent pas se permettre de le faire ailleurs. Donc certes, ils ne sont pas pieds et poings liés aussi, ... enfin, c'est beaucoup plus facile de faire du chantage que de réellement s'en aller, donc il ne faut pas avoir peur de son ombre sur ce sujet-là non plus. »

Christian Heux : « Je voulais dire, Daniel, si tu permets, que c'est vrai, qu'en ce qui me concerne, on peut être difficilement contre l'idée du maintien d'un tel outil... de manière globale, je dirais, mais c'est vrai qu'il faut bien dire qu'aujourd'hui, vous nous donnez peu d'éléments, en particulier financiers, partenarial, vous êtes dans une démarche, tu l'as dit de rencontre avec des partenaires, pour voir quelle part pourrait être prise au fonctionnement ; vous nous avez dit que vous étiez au contact de fournisseurs, d'abatteurs, etc., etc. Moi je pense qu'il serait difficile, tout du moins en ce qui me concerne, de lâcher l'abattoir aujourd'hui, avec les éléments dont on dispose et que tu t'es engagé plus ou moins à nous fournir dans des délais assez brefs. »

Guy Gorbinet : « Alors, Monsieur, si je peux vous répondre... Le document, l'arrêté du Préfet, c'est la préconisation de l'ensemble des vingt points auxquels on a répondu grâce à Marie-Laure, Edith, etc... Et puis à un moment donné, il y a une phrase qui dit « envoi sous cinq jours après la tenue du conseil communautaire du 29/07, au sujet de l'abattoir d'Ambert, soit le 3 août, des propositions de solutions pérennes et crédibles concernant l'abattoir d'Ambert. Si ces conditions n'étaient pas remplies, je serais amené à prononcer également la suspension et l'arrêt des autres chaînes « bovines et petits ruminants ». C'est clair pour moi ? »

M. le Président : « C'est très clair, ... mais on ne peut pas répondre. M. le Sous-préfet je ne sais pas ce que vous en pensez de cette phrase, mais ... »

Daniel Barrier : « C'est que la Communauté de communes prenne la compétence et que l'on prenne en charge l'abattoir ? Après on verra. On ne va pas vous voter 5 M d'euros ce soir parce que ... »

Un élu : « C'est ça le problème... »

Guy Gorbinet (coupe la parole) : « Je suis tout à fait d'accord ... ah mais on ne demande pas ça... »

Simon Rodier : « On ne demande pas ça mais on n'est quand même dans une problématique où aujourd'hui, le conseil communautaire est composé d'un certain nombre de nouveaux élus, et il nous est apparu d'un point de vue démocratique nécessaire de porter à votre connaissance tous ces éléments ... Et qu'en fait, on puisse clairement dire « oui on est prêt à, non pas à s'engager à mettre 5 M sur la table, effectivement, c'était le sens de mon intervention de tout à l'heure, mais que c'est une vraie volonté de faire le nécessaire pour que cet abattoir puisse avoir un avenir pérenne. Et que le changement de composition du conseil communautaire n'altérerait pas cette volonté. »

Marc Cussac : « Moi, je voudrais m'exprimer sur le côté un petit peu humain, on devrait peut-être l'aborder plus tard. Vous l'avez dit tout à l'heure, Guy l'avait évoqué tout à l'heure, Brigitte Isard fait un travail depuis plus d'un an sur cet abattoir. Elle s'investit énormément, beaucoup d'énergie... elle met toute sa compétence et son bon sens. Elle fait vraiment un travail de technicien, je la représente aujourd'hui, j'ai son pouvoir donc je peux m'exprimer un peu à sa place, elle est aussi secondée par un conseiller municipal qui est Serge Bâtisse et qui est présent aujourd'hui

dans le public ; c'est du temps passé pour certains élus dans cette structure mais il n'y a pas que ça. Il faut penser à la dizaine de salariés qui travaillent dans des conditions difficiles, ce n'est pas un métier facile, hein l'abattage... vous imaginez les conditions ! c'est difficile, les horaires... Ils subissent une pression des différents contrôles sanitaires, c'est pas facile, et si en plus ce soir, on ne leur présente pas une solution d'avenir... Eh bien ! je n'aimerais pas être à la place de cette dizaine de personnes qui font un travail formidable, donc il faut vraiment que ce soir, on les rassure sur l'avenir de leur structure et de leur outil de travail dans lequel ils mettent toute leur énergie et leur compétence. »

Michel Sauvade : « Bonsoir. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. D'un côté, on voit bien que le nœud de l'affaire, c'est l'arrêté du préfet ; cet arrêté du préfet, quand on lit le texte, il fait suite quand même à des démarches qui, me semble-t-il, de la part des services de l'Etat ont été plutôt constructives depuis un certain nombre de mois, depuis, si j'ai bien compris, depuis 2019. Donc, on se retrouve finalement dans une situation où a priori, il y a des choses qui auraient pu être faites et qui ne l'ont pas été. Baste. Guy nous dit qu'il a été répondu aux vingt points de l'arrêté... C'est ce que tu as dit Guy ? ... »

Guy Gorbinet : « Non, non, non... »

Michel Sauvade : « C'est ce que tu as dit Guy. « Sur l'arrêté du Préfet, il y a vingt points sur lesquels on a répondu. » C'est ce que tu as dit, Guy. »

Guy Gorbinet : « Non, non ... on ne l'a pas transmis, ça. J'ai dit simplement que le 11 juin, l'arrêté... on a reçu une lettre le 12 juillet, pas fin juin. Fin juin, c'est un accident qui a eu lieu sur l'abattoir et la commune a décidé de fermer l'abattoir sur une semaine, et on a prévenu la DDPP qu'on fermait sur une semaine. A la fois pour le personnel, pour le Directeur, pour faire baisser la pression. Ensuite on a repris avec l'accord de la DDPP, les quatre types d'animaux. Ensuite, suite à la DDPP, et aux deux agents nationaux qui sont venus, un courrier de M. le Préfet qui nous indiquait qu'il fermait la chaîne « porcs » -- alors que nous, nous l'avions déjà fermée puisqu'elle ne fonctionnait plus -- et la chaîne « veaux » à cause des problèmes de retournement des animaux, et ne fonctionnent actuellement que la chaîne « bovins et la chaîne « ovins ». L'arrêté du préfet, c'était -- et grâce à M. le sous-préfet -- de repousser la décision et l'envoi de courrier à la suite du conseil communautaire prévu le 22, mais qui a eu lieu le 29, suite à la visite ministérielle. Donc dans les cinq jours qui viennent, c'est-à-dire avant le 3 août, on a répondu aux vingt préconisations qui étaient faites par la DDPP, on a un document rempli et on a cette phrase, là, qui ... moi, j'avais bien compris ce que ça voulait dire, « envoi sous cinq jours après la tenue du conseil communautaire concernant l'abattoir d'Ambert, des propositions de solutions pérennes et crédibles. »

Michel Sauvade : « Non ! mais je repose la question : concrètement, les 20 points qui sont abordés par le Préfet, est ce que la Commune d'Ambert, a rédigé un brouillon ou un projet de réponse... »

Guy Gorbinet : « Il est prêt à être envoyé. »

Michel Sauvade : « d'accord, il est prêt ? d'accord. Je ne comprends pas ... si ça répond aux attentes du Préfet... »

Guy Gorbinet : « Non, le Préfet a été clair, et M. le Sous-préfet peut confirmer, il veut savoir quand même si la communauté de communes va prendre la compétence au 1^{er} janvier, qu'elle soit bien d'accord pour poursuivre la vie de cet abattoir. »

Michel Sauvade : « Non mais Guy... de manière très factuelle, il y a un arrêté préfectoral de mise en demeure, -- et ce n'est pas quelque chose qui tombe tous les jours dans une commune -- cet arrêté la commune d'Ambert a rédigé au brouillon des réponses à ces 20... »

Guy Gorbinet : « Ah ! non, non ... pas au brouillon. On a répondu ... (brouhaha) Mais non, mais on ne peut pas le transmettre puisqu'il faut l'avis du conseil communautaire... »

Michel Sauvade : « Non mais je reprends très calmement ... la Mairie a rédigé quelque chose qui est dans les bureaux de la Mairie d'Ambert ... »

Guy Gorbinet : « ... et de la Cocom. »

Michel Sauvade : « d'accord... »

Guy Gorbinet : « De la Mairie et de la Cocom. »

Michel Sauvade : « D'accord... ces éléments-là, est-ce que quelqu'un – peut-être avec M. le Sous-préfet ou avec la Cocom, est ce que quelqu'un est capable de dire si ce projet de réponse satisfait les services de l'Etat ? »

Guy Gorbinet : « Ah ! ben ça, on le saura quand on aura envoyé les documents et qu'ils nous auront fait un retour. »

Michel Sauvade : « Non mais quand on propose des choses, on les propose par rapport à ce qui est ... »

Marc Joubert (coupe la parole) : « Je pense que la réponse qui est préparée par la Mairie d'Ambert répond aux exigences du Préfet, mais elle est soumise à l'approbation du conseil communautaire pour s'engager dans la survie de cet abattoir. »

Michel Sauvade : « Mais dans ces conditions là ... ce qu'il faut nous présenter, à ce moment-là, les vingt réponses en disant sur le premier point, on a répondu ça... »

Guy Gorbinet : « Et quand on aura répondu ça, quel intérêt ? on veut bien les donner... mais enfin, bon... Nous on peut te dire : « Travaux sur les caniveaux et les parois des box » ; rétrécissement de la largeur par l'installation de barrières mobiles : 29 000 € ; rails pour la chaîne porcs : 18 000 € ; plans de maîtrise sanitaire (PMS) : en cours de validation ; Réintervention etc. ; contrôle hebdomadaire des carcasses et des surfaces inclus dans le PMS par la société Tirana, une sur la surface, une sur la carcasse toutes les semaines » ; voilà on a fait... »

Michel Sauvade : « Donc c'est les choses sur ces 20 points, c'est ce qui est mis en œuvre ? »

Guy Gorbinet : « Voilà. Avec les dates et avec les délais... »

Michel Sauvade : « donc cela serait intéressant de nous donner les 20 points... Ne serait-ce que pour nous rassurer. »

Guy Gorbinet : « Ah ! pas de souci ! quand on les enverra, on vous les enverra directement, il n'y a pas de problème. »

Michel Sauvade : « Il faut que l'on se prononce par rapport à cela, ce soir donc ... M. le Sous-préfet a évoqué des enjeux financiers mais à plusieurs reprises il a indiqué qu'il n'y avait pas seulement des enjeux financiers mais qu'il y avait des enjeux sur le mode opératoire de l'abattoir. Donc cela veut dire que sur le mode opératoire, il y a des propositions très concrètes, il y a des mesures qui ont été prises ? »

Guy Gorbinet : « Des mesures qui vont être faites et proposées. »

André Fougère : « La décision qu'il y a à prendre ce soir c'est : « Nous la Mairie d'Ambert, on assure jusqu'au 31 décembre, on fait tout ce qu'il faut ; et après est ce que la Communauté de communes veut prendre la suite ou pas ? ».

M. le Président : « C'est ça... »

André Fougère : « C'est vachement simple, il n'y a pas besoin d'en parler jusqu'à neuf heures ce soir. »

M. le Président : « C'est ça, c'est simple, c'est simple... C'est : « est ce qu'on considère ... »

André Fougère : « Ou on veut prendre la suite ou pas ! »

M. le Président : « Est-ce que la Cocom considère que ... »

Guy Gorbinet : « C'est exactement ça parce que ... »

André Fougère : « On ne va pas rester là jusqu'à neuf heures, à blablater ... »

M. le Président : « Mais n'empêche que ... »

Michel Sauvade : « J'aurais terminé après ! mais vous êtes bien gentils du côté de la Mairie d'Ambert, mais que ce soit la Mairie qui fasse ... ok. Après on n'achète pas un âne dans un sac, c'est-à-dire que concrètement, il me semble quand même assez légitime que nous, conseillers communautaires, on obtienne de la Mairie d'Ambert, des indications sur ce qu'elle fait. Parce que... »

Guy Gorbinet : « Ah, mais on va te l'envoyer, il n'y a pas de problème... »

Michel Sauvade : « ... Si dans quinze jours, ... si dans quinze jours ... ou même pas quinze jours, le Préfet répond en disant : ce que vous nous avez envoyé, ça ne nous satisfait pas et dans un des « considérant » de l'arrêté, il y avait des propositions qui avaient été faites qui ne répondaient pas aux attentes de la Préfecture, c'est dans les « considérant » de la... »

Guy Gorbinet : « Oui mais on le saura que quand on aura envoyé les documents, et qu'on aura le retour, comment tu veux qu'on le sache avant ? Nous, on a répondu aux questions qui nous étaient posées... »

M. le Sous-préfet : « C'est très technique en fait. »

Guy Gorbinet : « C'est extrêmement technique donc ... »

M. le Sous-préfet : « Ceci étant... »

Guy Gorbinet : « Moi je veux bien t'envoyer les documents ; il n'y a pas de problème mais ... »

M. le Sous-préfet : « Ceci étant, M. le Préfet souhaite faire preuve de beaucoup de souplesse à ce sujet, et il est possible qu'il y ait des allers-retours, des navettes... Ce point : ok, celui-là : ça mérite encore une précision... Je ne dis pas que les vingt points vont être satisfaits, mais le maître-mot -- j'ai encore eu M. le Préfet, ce matin,-- c'est « souplesse ». »

Michel Sauvade : « Mais M. le Sous-préfet, c'est là que je voulais en arriver. C'est-à-dire que ce n'est pas un examen de fin d'année... C'est-à-dire que quand on reçoit une mise en demeure du Préfet, cela veut dire qu'il y a eu avant un dialogue qui n'a pas abouti à une solution. Et du jour où on reçoit cette mise en demeure, a priori, c'est de prendre attache auprès des services préfectoraux, et sur les 20 points de faire préciser si nécessaire quelles sont les attentes des services de l'Etat... et après vous avez tout à fait raison ... »

M. le Président : « Ca a été fait ça... »

Guy Gorbinet : « Mais ça a été fait M. Sauvade, ... »

M. le Président : « Simplement, est-ce que M. le Sous-préfet, le fait qu'aujourd'hui ... parce que ça été mon souci, ça, je ne peux pas vous demander un chèque en blanc, ... voilà, il manque des éléments pour que vous preniez vraiment la décision... est-ce que M. le sous-préfet, ça suffirait de dire que le Conseil Communautaire réuni aujourd'hui, considère, ... alors je ne sais pas trop comment il faut dire ça ... considère que c'est un outil indispensable au territoire et que l'on souhaite qu'il soit pérenne... Est-ce que cela vous suffit... »

M. le Sous-préfet doit sans doute acquiescer

M. le Président : « Ca peut ? (inaudible) les 20 autres critères c'est Ambert qui a répondu ou qui va répondre ... »

Inaudible

M. le Sous-préfet : « Ah non, ah non, ça n'a jamais été dit ça ... Il me semblait avoir été clair tout à l'heure ; la question du moment ce n'est pas d'avoir un abattoir neuf ou l'aménagement actuel... »

M. le Président : « ah non, pas du tout... »

M. le Sous-préfet : « C'est de répondre à l'urgence, aux vingt points ... Je croyais avoir été clair... »

Guy Gorbinet : « Et pour répondre à Michel Sauvade ... les questions auxquelles on a répondu c'est la Mairie d'Ambert et la communauté de communes qui ont travaillé ensemble... »

Marc Joubert : « Il me semble qu'au cours d'un conseil communautaire qui devait être au mois de décembre 2019, la Communauté de communes avait acté de prendre la compétence de l'abattoir ; aujourd'hui, on ne nous demande seulement de reconfirmer ce positionnement. C'est-à-dire est ce que demain, la Communauté de communes va poursuivre par l'aménagement ou la construction d'un nouvel abattoir ? Point à la ligne. »

Guy Gorbinet : « Tout à fait M. Joubert. »

François Dauphin : « Pour rassurer Michel, puisque je fais partie de la Régie... il y a tout un tas de travaux, qui ont été faits qui ont été écrits, « soutènement et renforcement du plafond, vérification du fonctionnement des abreuvoirs, ... » tous ces travaux ont été faits. Il y a des travaux en cours pour la reprise d'activité des veaux qui seront faits, il y a des dates en face : le couloir sera rétréci à une largeur standard de 80 cm... tout a été noté et je pense que la Commune d'Ambert va l'envoyer. On a fait ça le 23 juillet. Tous les travaux qui ont été faits ont été notés dans ces vingt articles, et il y en a que l'on ne peut pas faire tout de suite mais que l'on va faire dans 10 jours, quinze jours, trois semaines... »

Didier Ardevol : « Je ne veux pas vous couper la parole, mais je pense qu'à un moment il faut arrêter de discuter en vain ; donc la décision est à prendre : est-ce qu'on considère que l'abattoir, on veut le prendre à la communauté de communes, oui ou non ? après, certes, peut-être que l'année prochaine, on va se dire qu'on ne pourra pas faire les investissements ; eh bien ce sera peut-être une décision à prendre et voilà... on fermera l'abattoir ; et ce sera la communauté de communes qui le prendra ... Après je pense qu'il va y avoir un transfert de charges de la commune d'Ambert, à la communauté de communes

M. Le Président : « Oui mais ça... »

Didier Ardevol : « A un moment ou à un autre, il y aura des discussions ... On peut débattre de tout, si c'est un neuf ...

M. le Président : « Non, non, on n'en est pas là, effectivement... »

Didier Ardevol : « Mais il faut prendre à un moment ou un autre prendre la décision ... pour ma part, je pense qu'il faut continuer à maintenir cet abattoir... c'est indispensable, voilà ma position et on ne va pas discuter encore (inaudible)...

M. Le Président : « on va passer au vote et ... »

Marc Joubert : « La décision est peut-être un peu plus ... n'est pas anecdotique pour la Mairie d'Ambert,

M. le Président : « On va passer au vote... »

Marc Joubert (en même temps) : « ... je le comprends tout à fait. »

M. le Président : « Oui, merci. »

Marc Joubert : « Aujourd'hui on demande à la Mairie d'Ambert d'investir pour la sauvegarde momentanée de cet abattoir ; elle ne veut pas investir à perte, donc on nous demande un engagement demain, sur la poursuite de l'activité. C'est tout. »

M. Le Président : « Eh bien on va passer au vote, comme ça ... sur le maintien de cet outil et le développement de cet outil sur notre territoire, et après au mois de septembre, on avancera. Je pose la question : qui est contre ? qui s'abstient ? Eh bien voilà on y va. »

François Dauphin : « Relevez les mains... »

Guy Gorbinet : « On peut prendre les noms, s'il vous plait ? »

M. le Président : « Qui est contre ? qui s'abstient ? »

François Dauphin : « Levez les mains on ne voit pas ... »

inaudible

Simon Rodier : « La question précise avec les précisions du Sous-préfet et (inaudible)... »

M. le Président : « Et vous me direz ce qui manque, M. le Sous-préfet : « la communauté de communes considère que le maintien et le développement d'un outil d'abattage sur le territoire est un élément important pour l'économie locale ». Ca suffit ou pas ?

Brouhaha inaudible

M. le Président : « Et la communauté de communes souhaite le main... et confirme le maintien...

Un élu : « inaudible ... d'exercer la compétence

M. le Président : « Vous le notez Snej ? »

Marc Ménager : « Daniel, ... Daniel ... moi ce que je voulais savoir ... il faut ... franchement, moi, je n'aime pas signer les chèques en blanc ; on a aucun résultat de l'étude économique, on a absolument aucun chiffre ce soir et on se prononce sur une décision lourde de conséquences. J'entends bien qu'au niveau des salariés, ça peut être terrible, mais il faut qu'on ait aussi un recul sur la Communauté de communes ; comment ça va impacter la Communauté de communes ? (brouhaha). On n'a pas pris la compétence « mobilité » parce qu'on n'en avait pas les moyens, et là, on dit qu'on repart sur l'abattoir parce qu'on dit que c'est un outil pour le territoire. (brouhaha)... Moi j'en ai bien conscience ... »

Marc Joubert : « Attends Marc, Marc, ... le risque que l'on prend ce soir c'est éventuellement de rembourser la commune d'Ambert sur les travaux qu'elle engage aujourd'hui ; pour moi c'est le seul risque que l'on prend. »

Didier Liennart : « il y a une autre dimension que l'on prend ... pour moi ce qui a été introduit par la Chambre d'agriculture, c'était quand même fondamental. A un moment donné, on a besoin d'avoir des outils structurants pour la vie économique de notre territoire. Alors ... et même du Département. Et donc, certes on est dans un contexte, il ne faut le nier, dans un contexte budgétaire extrêmement difficile mais on a des possibilités aujourd'hui de faire valoir le droit à l'existence de cet abattoir. Il y a un plan de relance national qui a été lancé avec des milliards qui sont déversés... Je pense qu'on peut légitimement, sur la base de ce qui a été expliqué par le représentant de la Chambre d'agriculture, légitimement demandé des aides exceptionnelles pour le maintien de cet abattoir. Ce n'est pas à la Communauté de communes de plomber son budget à elle toute seule, pour régler ce problème-là ; et je pense qu'il y a un combat à mener là-dessus ... et que... Et François est le seul qui le mène ce combat. »

Simon Rodier : « Sur le plan juridique ... »

M. le Sous-préfet : « Juste pour apporter une réponse, M. le Vice-président, sur ce qui vient d'être dit : effectivement, dans le cadre du plan de relance, il y avait un appel à projet « abattoir » et nous l'avons soumis à maintes reprises à la commune d'Ambert, qui malheureusement n'a pas saisi l'occasion parce qu'elle était en phase d'études, mais là, malheureusement, la porte s'est refermée. »

Guy Gorbinet : « Le plan de relance – on ne va pas polémiquer – mais le plan de relance c'est bien, mais c'est 40 % ; ça veut dire 60 % à la charge de la commune. »

Simon Rodier : « La question qu'on vous pose aujourd'hui, sur le plan juridique, et financier, ce n'est pas de savoir comment on va faire le montage et le plan de financement. Ce n'est pas de savoir si on fera un abattoir neuf ou qu'on rénovera l'ancien. Ce n'est pas de savoir le tonnage qu'on trouvera. On n'est pas du tout sur cette problématique-là. C'est qu'on ait un nouveau conseil communautaire avec les nouveaux élus, et Marc Joubert et Didier Ardevol ont très bien résumé la problématique. Ce que l'on demande aujourd'hui, soyons précis : c'est « est ce que l'on estime encore essentiel à l'heure où on se parle, un abattoir. Est-ce qu'on estime essentiel le maintien ? ». Et comme l'ont dit Didier, et Marc, les autres questions, on se les posera après. On ne peut pas présumer de ce que sera le résultat final. Si dans trois ans, on se rend compte que ce n'est pas tenable, eh bien ce sera nous qui porterons la lourde responsabilité ... Et de le fermer... Voilà, c'est ça la question ! La question « comment on gère la question du transfert de charges dans l'autre sens, sur le retour à Ambert ... s'il a eu dans l'autre sens. La question elle est là ! Est-ce qu'on

aujourd'hui on est d'accord pour maintenir un abattoir et faire tout notre possible dans les montages financiers, dans les démarches, dans les études de marché pour maintenir cet abattoir ? C'est la seule question, c'est une question de principe où l'on doit réaffirmer une volonté vis à vis de l'autorité préfectorale. Tout le reste, on sera amené à se les poser bien souvent mais encore faut-il que pour se reposer les questions que l'on répond à celle-ci aujourd'hui ! »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Oui mais pour répondre à une question est-ce qu'on pourrait avoir une motion claire ; en fait, on vote mais à chaque fois le texte change. Est-ce qu'on peut dire clairement la phrase pour laquelle on vote « oui » ou « non » ? Simplement... parce que ça change tout le temps. Enfin, je ne sais pas vous, mais moi, j'ai l'impression que ce n'est pas clair. »

M. le Président : « On est en train de le dire, et je vais vous la préciser avec échange avec M. le Sous-préfet, qui satisferait la préfecture : « la Communauté de communes souhaite le maintien de l'abattoir d'Ambert ». Ça lui suffirait. »

Brouhaha

M. le Président : « Qui est contre ? Il y a des mains qui se lèvent ? non ? pardon ? »

Un élu : « Et s'engage à exercer la compétence ».

M. le Président : « Oui, « et s'engage à ... » on précise

André Fougère : « Et s'engage à exercer la compétence au 1^{er} janvier 2022. »

M. le Président : « D'accord. Allez. C'est bon. Alors « la communauté de communes souhaite le maintien de l'abattoir d'Ambert et s'engage ... Brouhaha « à assumer la compétence au 1^{er} janvier 2022 », après on verra ce qu'on fait de la compétence. Voilà »

Brouhaha.

M. le Président : « Ca va ? on a la phrase ? »

Marc Joubert : « C'est « réaffirme » Daniel... »

M. le Président : « je reprends une dernière fois : « La communauté de communes souhaite le maintien de l'abattoir d'Ambert et réaffirme l'engagement concernant sa prise de compétence au 1^{er} janvier. »

Marc Joubert : « Moi j'aurais une question en direction de Guy, comme j'ai dit juste avant : ce soir on s'engage à rembourser éventuellement la Mairie d'Ambert ... Ce qui m'intéresse : c'est le montant financier pour les réponses aux injonctions du Préfet. Il n'y a que ça qui m'intéresse. »

Guy Gorbinet : « Le document qu'on va envoyer au Préfet avec le chiffrage à côté, on vous l'enverra. A la louche ... si on attaque la bouverie... Alors, la bouverie, l'arrivée, ce serait dans les 80 000 € ; la chaîne « porc » : autour de 16 000 € ; les veaux : 23 000 € ; on a 4 000 € pour un nettoyage complet de la chaîne « porcs » ; donc vous voyez à mon avis, on sera aux alentours de 120-130 000 €... à la louche, hein ? »

Marc Joubert : « On est capable de mettre 120 000 € sur un parking pour une maison de la santé, je pense qu'on est capable de mettre 120 000 € pour un abattoir. »

Applaudissement de quelques élus.

M. le Président : « Bien. C'est bon ? »

Michel Bravard : « Au niveau des décisions, on a voté des compétences de développement, on a pris la compétence pour 2022, pour 2020, on l'a différée ; les transferts de charge, c'est une autre chose. Tant que c'est la commune d'Ambert qui est compétente, elle assume ses compétences jusqu'au 31 décembre. Aujourd'hui, il faut que le conseil communautaire réaffirme la volonté pour le développement du territoire, pour la pérennisation de l'agriculture la volonté de prendre ces engagements au 1^{er} janvier 2022 ; et là on sera compétent. »

M. le Président : « C'est ça. Tu as tout résumé. C'est bien. Donc la phrase. On vote. Qui est contre ? qui s'abstient ? ok. Je ne vois pas la main, je suis petit. Alors 1 contre, 2 abstentions. »

David Chauve : « Merci pour ce débat, et le fait de réaffirmer la volonté de prendre la compétence. Cela étant, je pense que vous avez tous compris, que l'urgence, c'était de régler aujourd'hui la mise en demeure. C'est sous la coupe communale ... Bon Guy a apporté un certain nombre d'éléments. Je compte sur le fait que cela se traduise bien dans les faits, et qu'on puisse dans un deuxième temps mettre des conditions plus sereines pour une réflexion de la communauté de communes quant à l'investissement sur un outil neuf, avec une étude de marché parce qu'aujourd'hui, on ne peut pas partir tête baissée, sur des choses comme ça. Ça demande toujours un laps de temps, une certaine inertie entre la décision, la mise en œuvre et la livraison. Donc là je pense qu'ensuite, ... bon c'est déjà aller un peu loin, il y a vraiment un deal et une négociation très importante à passer à ce moment là avec le Préfet, la DDPP, sur le fait de rester raisonnable sur l'outil qui va faire le tampon, entre la prise de décision et l'ouverture potentiellement d'un outil neuf, puisque c'est celui qui semble être le plus pertinent pour garder son potentiel de clientèle, puisqu'effectivement c'est un vrai sujet que de fermer un abattoir, six ou huit mois pour remettre de l'argent dans quelque chose où on ne sait jamais où on va réellement avec le risque d'une clientèle qui soit plus au rendez-vous après. Donc les choses se calculent. Ce que je voulais dire aussi, c'est qu'on avait une clientèle qui vient de notre Département, moi je sais... enfin, je mettrai tout en œuvre été il faudra qu'on voit ensemble par rapport au partenariat parce que je pense qu'il y a des choses à réfléchir avec l'autre versant de la montagne, et des gens qui sont coincés avec de gros abattoirs sur la plaine du Forez, où il ne s'y retrouvent pas en termes de fonctionnement, et où ils verraient d'un bon œil le fait de pouvoir repartir sur quelque chose de plus attractif, même à Ambert. »

M. le Président : « je compte beaucoup sur la réunion du 10. »

M. le Sous-préfet : « Une précision par rapport à ce qui vient d'être dit. Je souscris également à l'idée de voir plus large au niveau géographique. Mais raisonnable on l'est déjà. Au niveau départemental, je vous rappelle les conclusions des référents nationaux abattoirs : c'est la suspension immédiate de l'agrément donc lorsqu'ils sont passés le 7 juillet. Donc si nous n'étions pas raisonnables, on parlerait du passé, aujourd'hui. Et M. le Préfet accorde encore un délai supplémentaire. Voilà. Donc raisonnables, on l'est déjà. Et l'abattoir est dans le réseau d'alerte du Ministère. Il y a 22 abattoirs au niveau national dans ce réseau d'alerte dont celui d'Ambert. »

Motion SANOFI

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

Didier Liennart : « Juste une demande, Daniel, est ce qu'on a reçu réponse à notre motion sur les transports scolaires de la part de la Région ? »

M. le Président répond négativement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.